

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 14 septembre 2009, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. André Goos
M. Richard Chartrand
M. Louis Robert

Mme Odette Ménard
M. Martial Maurice

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Yvan Pinsonneault, maire suppléant.

Monsieur André Parent, secrétaire-trésorier, est aussi présent et récite la prière d'ouverture.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette session comme suit :

RÉSOLUTION 09-191-09

PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR M. André Goos
APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session du 10 août 2009;

De dispenser le secrétaire-trésorier d'en donner lecture puisqu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adopté

RÉSOLUTION 09-192-09

COMPTES À PAYER

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert
APPUYÉ PAR M. Martial Maurice
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes ci-après résumés :

| | | |
|---------------------|---------------|---|
| Fournisseurs : | 8861 à 8938 : | 250 725.05 \$ |
| Déboursés directs : | 8841 à 8860 : | 21 482.54 \$ |
| Salaires : | Bureau : | 13, 20, 27 août et 3, 10 septembre 2009: 17 883.92 \$ |
| | Loisirs : | 13, 20, 27 août et 3, 10 septembre 2009: <u>5 786.35 \$</u> |
| | Total : | 23 670.27 \$ |

Adopté

RÉSOLUTION 09-193-09

URBANISME - FINANCEMENT TEMPORAIRE DES TRAVAUX DE LA RUE CLAUDETTE

PROPOSÉ PAR M. André Goos

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le maire, Monsieur Rosaire Houle, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur André Parent, à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à l'emprunt temporaire à demande d'un montant maximum de 364 650.00 \$ aux conditions habituelles pour une période maximale d'un an, avec la Banque Nationale, pour le financement des travaux de construction des services publics et d'infrastructures de la rue Claudette.

Adopté

RÉSOLUTION 09-194-09

HYGIÈNE - REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AMENÉE D'EAU POTABLE

PROPOSÉ PAR M. Martial Maurice

APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de mandater la firme de comptables Samson, Bélair afin d'agir en tant que vérificateur externe pour le rapport des dépenses à produire dans le cadre des subventions obtenues pour le remplacement de la conduite d'amenée à l'égard des programmes FIMR et Taxe sur l'essence;

D'autoriser la dépense nécessaire pour ledit mandat.

Adopté

RÉSOLUTION 09-195-09

M.R.C. BROME-MISSISQUOI - TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT que les lettres patentes et les règlement généraux de Transport Adapté L'Auto-Amie inc. mentionne que ses actifs doivent être transférés à un organisme offrant le service de transport adapté lors de sa dissolution;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de Transport Adapté L'Auto-Amie inc. a autorisé, le 27 août 2009, les procédures de sa dissolution;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. Brome-Missisquoi a repris le service de transport adapté depuis 2008;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. André Goos

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser Transport Adapté L'Auto-Amie inc., dans sa procédure de dissolution, à transférer ses actifs à la M.R.C. Brome-Missisquoi pour les fins du transport adapté;

De requérir de la M.R.C. Brome-Missisquoi les plus récentes statistiques d'utilisation du service de transport adapté par les résidents d'Ange-Gardien.

Adopté

RÉSOLUTION 09-196-09

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 911

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. André Goos

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 679-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911.

.- Lecture du règlement numéro 679-09.

Adopté

RÉSOLUTION 09-197-09

M.R.C. DE ROUVILLE - DÉPÔT PERMANENT POUR LA COLLECTE DE RDD

PROPOSÉ PAR M. Martial Maurice

APPUYÉ PAR M. Richard Chartrand

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'accepter de prendre en charge la mise en place d'un dépôt permanent des RDD au garage municipal;

De déléguer Messieurs Germain McLean et Stéphane Déragon à la formation obligatoire de SIMDUT.

Adopté

AVIS DE MOTION 09-198-09

URBANISME - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 619-05

Monsieur Martial Maurice donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller à une séance subséquente de ce conseil présentera une modification au règlement de construction numéro 619-05 et ses amendements, à l'effet d'abroger la norme concernant les murs coupe-feu.

RÉSOLUTION 09-199-09

URBANISME - PREMIER PROJET DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 619-05 À L'EFFET D'ABROGER LA NORME CONCERNANT LES MURS COUPE-FEU

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. André Goos

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le premier projet du règlement numéro 680-09 modifiant le règlement de construction numéro 619-05 et ses amendements, à l'effet d'abroger la norme concernant les murs coupe-feu.

Adopté

RÉSOLUTION 09-200-09

HYGIÈNE - INSTALLATIONS SEPTIQUES AVEC DÉSINFECTION PAR UV

PROPOSÉ PAR M. André Goos

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité d'Ange-Gardien annonce son intention d'encadrer et, à la limite, d'effectuer l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées tertiaires avec désinfection par rayonnement ultraviolet de son territoire.

Adopté

AVIS DE MOTION 09-201-09

Monsieur Richard Chartrand donne avis de motion que lui-même ou un autre conseiller à une séance subséquente de ce conseil présentera un règlement permettant l'installation d'un système de traitement des eaux usées tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet en prévoyant l'encadrement nécessaire pour assurer l'entretien de tel système.

RÉSOLUTION 09-202-09

PERSONNEL - FORMATION

PROPOSÉ PAR M. Martial Maurice

APPUYÉ PAR M. Louis Robert

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser une dépense de 200.00\$, plus taxes, à l'endroit de PG Govern pour l'inscription de la secrétaire-comptable au Séminaire de formation portant sur les nouveautés des logiciels informatiques utilisés par la municipalité.

Adopté

RÉSOLUTION 09-203-09

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Richard Chartrand

APPUYÉ PAR M. Martial Maurice

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance à 21 h 05.

Adopté

Yvan Pinsonneault, maire suppléant

André Parent, secrétaire-trésorier